



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

LE PREFET

Arras, le 10 AVR. 2019

Le Préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs  
les maires du Pas-de-Calais

Objet : Situation hydrologique du département

PJ : Arrêté « vigilance sécheresse » et communiqué de presse

La situation préoccupante des nappes phréatiques et des cours d'eau m'a amené à prendre l'arrêté de « vigilance sécheresse » ci-joint. Celui-ci vise à accentuer le suivi du milieu naturel et à inviter chaque usager : particulier, industriel, collectivité, agriculteur et autre professionnel à réduire sa consommation d'eau et à éviter les usages non indispensables. L'objectif est bien de retarder l'échéance à laquelle il sera nécessaire de prendre des mesures restrictives. Il faut nous y préparer dans la mesure où les pluies à venir ne contribueront pas ou que très faiblement à la recharge des nappes phréatiques.

Je n'ignore pas que cette situation génère des contraintes. Celles-ci sont d'autant mieux acceptées que chacun bénéficie de l'information qui lui est nécessaire et qu'il en tire la conviction d'un traitement équitable. C'est pourquoi la pédagogie des dispositions prises est indispensable.

Je fais appel à vous pour faire passer les messages de bonnes pratiques (cf le communiqué de presse ci-joint) et pour me faire part des réactions, voire des propositions, qu'ils suscitent. A toutes fins utiles, vous trouverez ci-joint un dossier qui développe les éléments d'analyse qui m'ont conduit à prendre l'arrêté précité.

Les sous-préfets et les services de la direction départementale des territoires et de la mer sont à votre disposition si besoin.

Je vous remercie par avance pour votre implication.

*Très sincèrement à vous.*

  
Fabien SUDRY